

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

Présents : Gabrielle ENSMINGER, Philippe GARTISER, Richard KIEFFER, Isabelle LAGUNA, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, François LUTZ, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER, Pascal BAUER, Laurent HENRY, Christian HUFSCMITT.

Excusés : Véronique HEIM (pouvoir à Andrée VOITURIER), Madeleine HEITMANN.

Absents : Claude SCHMID.

### **1. DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**MODIFIE** les crédits votés au budget primitif 2017 comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Dépenses :

Chapitre	Compte	Montant
020 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'études	+ 6 000,00 €
021 : Immobilisations corporelles	2151 : Réseaux divers	- 6 000,00 €

### **2. DIVAGATION DES CHIENS SUR LE BAN COMMUNAL**

**VU** les articles L.131.1 et suivants du Code des Communes relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police ;

**VU** l'article 1385 du Code Civil concernant la responsabilité des propriétaires, utilisateurs ou gardiens d'animaux ;

**VU** les articles R.622-2 alinéa 1 ; 511-1 alinéa 6 du Code Pénal ; réprimés par l'article 131-13-1° du Code Pénal (relatifs à la divagation, à l'abandon des animaux domestiques et aux contraventions de police et peines encourues par ceux qui auront contrevenu aux Décrets et Arrêtés légalement faits par l'Autorité Administrative ou aux Arrêtés publiés par l'Autorité Communale) ;

**VU** la loi n°83.629 du 12 juillet 1983 relative à la tenue en laisse des chiens dans les lieux publics ou ouverts au public ;

**VU** l'arrêté du 31 juillet 1989 relatif à l'interdiction de promenade de chiens non tenus en laisse pendant la période de chasse ;

**CONSIDÉRANT** que :

1°) pour sauvegarder l'hygiène publique et diminuer les risques d'accidents sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la Commune, il importe de réglementer la circulation des animaux domestiques, notamment des chiens qui troublent la tranquillité publique.

2°) qu'il y va aussi des intérêts des animaux que le propriétaire fasse tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que ceux-ci restent indésirables en nuisant à la propreté ou à la sécurité et à la tranquillité des autres habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et quatre abstentions,

**ARRETE** l'interdiction de la divagation des chiens sur le ban communal du fait de l'obligation de tenir les chiens en laisse sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la Commune.

**AUTORISE** le maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de cette délibération.

### **3. FRAIS DE MAINTENANCE DES TERRAINS DE TENNIS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** une participation de 5 700 € au T.C.O.S. pour l'année 2017, au titre de la maintenance des terrains de tennis ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférant.

### **4. VOIE VERTE ENTRE OFFENHEIM ET WIWERSHEIM – VALIDATION DES ENTREPRISES**

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres lancé en vue des travaux d'une voie verte reliant Offenheim à Wiwersheim, estimés à 79 000,00 € H.T., cinq entreprises ont candidaté :

- LINGENHELD TP : ..... 57 935,50 € H.T.
- DIEBOLT TP : ..... 52 690,00 € H.T.
- COLAS : ..... 62 462,80 € H.T.
- MULLER : ..... 66 752,50 € H.T.
- RAUSCHER : ..... 53 430,95 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'aménagement d'une voie verte entre Offenheim et Wiwersheim ;

**RETIENT** le devis de la société DIEBOLT TP pour un montant de 52 690,00 € H.T.;

**SOLLICITE** toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents utiles.

### **5. REFECTION DU TOIT DE L'ECOLE MATERNELLE – VALIDATION DES ENTREPRISES**

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres lancé en vue des travaux de la réfection du toit de l'école maternelle, estimés à 90 000,00 € H.T., deux entreprises ont candidaté :

- C.C.M. : ..... 86 241,90 € H.T.
- DUPASQUIER & BLOINO : ..... 105 013,64 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de réfection du toit de l'école maternelle ;

**RETIENT** le devis de la société C.C.M. pour un montant de 86 241,90 € H.T. ;

**SOLLICITE** toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents utiles.

### **6. VOIE VERTE ENTRE OFFENHEIM ET WIWERSHEIM – SUBVENTION FSIL – CONTRAT DE RURALITÉ**

M. le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'aménagement de la voie verte prévus le long de la RD41 en direction de Wiwersheim peuvent bénéficier d'un financement dans le cadre du contrat de ruralité du Pays de Saverne signé par la Communauté de Communes du Kochersberg. Une subvention à hauteur de 50 % du coût des travaux pourrait ainsi être allouée à ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** M. le Préfet de la Région Grand Est pour l'octroi d'une subvention au titre du FSIL – contrat de ruralité ;

**AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

## **7. ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE**

En vue des élections présidentielles, dont le second tour aura lieu le 7 mai 2017, il convient d'organiser le bureau de vote. La clôture du scrutin se fera à 19 h. Les consignes du bureau de vote ont été distribuées aux différents membres du Conseil municipal.

	<b>8 h 00 – 11 h 00</b>	<b>11 h 00 – 13 h 30</b>	<b>13 h 30 – 16 h 00</b>	<b>16 h 00 – 19 h 00</b>
<b>Président</b> <i>(ou assesseur le plus âgé)</i>	Philippe GARTISER	Madeleine HEITMANN	Richard KIEFFER	Jean-Charles LAMBERT
<b>Assesseur titulaire</b>	Christian HUFSCMITT	Marie-Claude LEMMEL	Isabelle LAGUNA	Gabrielle ENSMINGER
<b>Assesseur suppléant</b>	Andrée VOITURIER	Pascal BAUER	Laurent HENRY	Jean-Marc REINMANN

## **8. REMPLACEMENT DE BERENICE CLIVET**

La commune a engagé en qualité d'agent contractuel à temps complet Mme Alexane NEMOZ le 5 avril 2017, mise à disposition par le service Intérim du Centre de gestion du Bas-Rhin. Celle-ci remplace Mme Bérénice CLIVET, secrétaire de mairie titulaire.